



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

TC/XXI/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 20 août 1985

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt et unième session
Genève, 12 et 13 novembre 1985

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la vingtième session (document TC/XX/12 Prov. et circulaire U. 996-08.1)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques (documents TWA/XIV/14 Prov., TWC/III/13 Prov., TWF/XVI/23 Prov., TWO/XVIII/16 Prov. et TWV/XVIII/14 Prov.)
5. Questions présentées par les groupes de travail techniques (document TC/XXI/3)
6. Principes directeurs d'examen (documents TC/XXI/2, TG/5/3(proj.), TG/16/3(proj.), TG/18/3(proj.), TG/38/5(proj.), TG/47/4(proj.), TG/50/4(proj.), TG/72/3(proj.), TG/88/2(proj.), TG/93/2(proj.), TG/94/2(proj.), TG/95/2(proj.), TG/97/2(proj.), TG/98/2(proj.), TG/99/2(proj.), TG/100/2(proj.))
7. Analyse sur plusieurs années

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes à Genève, Suisse) et s'ouvrira le mardi 12 novembre à 9 h 30.

8. Liste d'ouvrages de référence et d'autres documents utiles pour l'examen des variétés (document TC/XXI/4)
9. Révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique
10. Principes directeurs d'examen normalisés (documents TWO/XVIII/3 et TC/XXI/3)
11. Codes des couleurs et questions connexes
12. Rapport sur l'examen de l'utilisation des méthodes d'électrophorèse pour le blé
13. Protection des obtentions végétales et maladies à virus (documents CAJ/XV/5 et CAJ/XV/8, paragraphes 30 à 35)
14. Programme de la vingt-deuxième session
15. Questions diverses
16. Clôture de la session

[Fin du document]